



Commune de Misery-Courtion

Procès-verbal de l'assemblée communale du 18 décembre 2023

Assemblée présidée par Alexandre Ratzé, syndic

Procès-verbal rédigé par Olivier Simonet, secrétaire communal

Présents : 55 personnes

Majorité absolue : 28

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 22 mai 2023
2. Règlement communal sur les structures d'accueil extrafamilial de jour
3. Budget 2024
 - 3.1 Compte de résultat
 - 3.2 Budget des investissements
 - a) Crédit d'étude pour le réaménagement de l'ancien terrain de football à Misery
 - b) Crédit d'étude pour l'assainissement énergétique du Centre communal (réalisation d'un toit solaire)
 - c) Remplacement de la canalisation d'eaux claires Ancien-Poste ; crédit y relatif
 - d) Participation communale aux investissements du RSL
 - 3.3 Rapport de la Commission financière
4. Divers et communications

A. Ratzé : « Mesdames, Messieurs, bonsoir,

J'ai le plaisir de vous saluer au nom du Conseil communal et de vous souhaiter la bienvenue à cette assemblée communale.

Je ne saurais commencer sans évoquer la disparition subite de Philippe Stempfel, notre employé communal, que certains appelaient encore le « piqueur », selon un ancien terme que lui-même ne reniait pas. Philippe est décédé au milieu de la nuit du 6 au 7 décembre dernier, suite à un malaise cardiaque, alors qu'il recherchait l'origine d'une fuite d'eau avec son collègue Matthieu Goumaz et Jean-Yves Garreau, conseiller communal. Son départ nous a tous bouleversés et notre Commune ne sera plus jamais pareille sans lui. Afin de rendre hommage à Philippe, lui qui a si souvent préparé et rangé cette salle pour nos assemblées, et par respect pour lui, je vous invite à vous lever et à observer un instant de recueillement à sa mémoire.

Minute de silence.

Merci pour lui et merci, Philippe, pour tout ce que tu as fait et donné pour notre collectivité.

Ce soir, j'ai l'avantage d'accueillir Madame Catherine Esseiva, députée du district du Lac au Grand Conseil fribourgeois, qui nous fait l'honneur de sa présence. Elle a souhaité assister à notre assemblée comme auditrice libre et nous adresser quelques mots. Catherine, je te laisse donc la parole.

Intervention de Catherine Esseiva. Applaudissements.

Merci, Catherine, pour tes bons mots et ta participation à nos débats.

Je voudrais également saluer en particulier ce soir notre nouvelle responsable technique, Mme Alexandra Pauchard, que j'invite à se lever.

Applaudissements.

Certainement que plusieurs d'entre vous l'ont déjà croisée. Je me permets de vous dire quelques mots sur son cursus. Mme Pauchard est au bénéfice de diverses formations dans le domaine de la construction, elle a travaillé une dizaine d'années comme employée technique auprès de la commune de Courtepin, avant de devenir assistante du directeur technique dans l'entreprise Antiglio SA. Ses qualités personnelles et ses compétences professionnelles répondaient aux attentes du Conseil communal pour succéder à M. Boegli. Alexandra a 47 ans, elle est mariée et a une fille adulte. Elle habite actuellement à Cordast, mais tout bientôt à Barberêche.

Voilà, Alexandra, je te souhaite encore beaucoup de satisfaction dans tes nouvelles fonctions.

La presse n'est pas représentée ce soir. Mme Nicole Rüttimann, du journal La Liberté, s'est excusée pour cette assemblée.

S'est également excusé Pascal Aeby, membre de la commission financière.

Après ce préambule, je déclare ouverte notre assemblée communale dite des budgets.

Convocation et tractanda

Vous avez été convoqués dans les délais réglementaires par la Feuille officielle du 1^{er} décembre 2023, par affichage aux piliers publics ainsi que par le bulletin communal. Cette convocation était également accessible sur notre site internet. Y a-t-il des remarques au sujet de la convocation ?

Si tel n'est pas le cas, nous pouvons donc délibérer valablement et suivre le tractanda qui s'affiche à l'écran.

Enregistrement de l'assemblée

Je vous informe que pour faciliter la rédaction du procès-verbal, cette assemblée est comme de coutume enregistrée. Lorsque vous souhaitez prendre la parole, je vous demande d'attendre le micro avant de parler, de manière à ce que vos propos soient enregistrés, et également d'annoncer votre nom et votre prénom. Merci !

Scrutateurs

Je vous propose comme scrutateurs de cette assemblée Pierre-Alain Brülhart pour la partie droite de la salle et Noémi Zizza pour la partie gauche de la salle, y compris les rangs du Conseil communal et moi-même. A noter que la boursière et le secrétaire, ici devant, n'ont pas le droit de vote à Misery-Courtion. C'est aussi le cas de Mme Esseiva, députée, ainsi que d'Alexandra Pauchard, responsable technique.

Si d'autres personnes sont dans la même situation, je leur demande de se manifester maintenant afin qu'elles ne soient pas comptées parmi les votants.

Y a-t-il d'autres propositions pour les scrutateurs ? Ce n'est pas le cas. Je vous remercie d'avoir accepté d'accomplir cette tâche. Je vous prie de compter le nombre d'ayants-droits présents et de communiquer rapidement ce nombre à notre secrétaire. »

Point 1 de l'ordre du jour : Procès-verbal de l'assemblée communale du 22 mai 2023

A. Ratzé : « Comme annoncé dans la convocation, ce procès-verbal ne sera pas lu. Il était à disposition pour consultation au bureau communal, durant les 10 jours précédant cette assemblée et sur notre site internet. Y a-t-il des remarques ou des questions au sujet de ce procès-verbal ?

S'il n'y a pas de remarque, nous pouvons passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent ce procès-verbal du 22 mai 2023 tel qu'il a été rédigé, se manifestent par main levée. Y a-t-il des personnes contre ? Des abstentions ?

Résultat du vote : 53 oui 0 non 2 abstentions

Le procès-verbal est accepté par 53 voix.

Je remercie Olivier Simonet, secrétaire communal, pour la rédaction de ce procès-verbal. »

Point 2 de l'ordre du jour: Règlement communal sur les structures d'accueil extrafamilial de jour

A. Ratzé : « Après une première tentative avortée il y a un an exactement de vous soumettre ce règlement, le Conseil communal peut enfin revenir avec ce dossier qui a reçu des préavis positifs des instances cantonales et fédérales compétentes. Pour les explications nécessaires, je cède la parole à Christophe Frossard, conseiller communal en charge de la petite enfance. »

C. Frossard : « Bonsoir, j'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter ce règlement dit de portée générale. Ce règlement était à disposition dans le bulletin communal, je propose de ne pas le lire, sauf si quelqu'un le souhaite ? Non, très bien. Ce règlement, comme adaptation de différents règlements de la petite enfance, fait suite à l'entrée en vigueur de la loi cantonale sur les structures d'accueil extrafamilial de 2011. Plusieurs événements ont fait que ce règlement n'a pas pu être mis sur pied plus vite, notamment l'ouverture de l'accueil extrascolaire en 2014, avec son règlement d'application validé en 2016 et dont la gestion a été reprise par la Commune en 2020. En fin 2022, le Canton a demandé de soumettre le projet de règlement à la Surveillance des prix et la réponse du Surveillant des prix a été qu'il ne se prononce pas à ce sujet. »

C. Frossard commente ensuite quelques aspects de ce règlement, ainsi que le graphique d'évolution des paliers des revenus déterminants et la courbe dégressive du pourcentage de subventionnement des tarifs des différentes structures d'accueil couvertes par ce règlement.

Otto Schöb : « Ce règlement remplace-t-il les autres règlements, p.ex. de l'Accueil extrascolaire, ou est-il en supplément ? »

C. Frossard : « En fait, ni l'un ni l'autre. C'est un nouveau règlement de portée générale qui chapeaute les autres règlements. Les règlements d'application des structures d'accueil sont en-dessous de ce règlement communal. Chaque structure a ensuite son propre règlement d'application qui définit le tarif qui lui est propre. Là les pourcentages qui sont derrière moi, ça ne définit pas les prix des structures. Il peut y avoir des petites différences dans les pourcentages, mais globalement les tarifs respectent cette grille. »

O. Schöb : « J'ai du mal à comprendre. On a le règlement de l'Accueil extrascolaire, celui-ci est au-dessus ? Et est-ce qu'il peut y avoir encore des tarifs différents ? »

C. Frossard : « Exactement. C'est un règlement dit de portée générale, qui a les grands principes. Et en-dessous ensuite, chaque structure a son propre règlement d'application qui définit plus précisément les horaires, les tarifs, etc. »

O. Schöb : « Dans ce règlement c'est marqué que les parents doivent fournir les cartes de vaccination. Qu'est-ce qui est contrôlé et est-ce que quelqu'un est refusé selon ses vaccins ? Si on note ça, il doit y avoir une conséquence, si on ne donne pas la carte. »

C. Frossard : « Non, alors on n'a jamais eu ça. Franchement, je ne sais pas les conséquences. Ce sont les directions des structures qui ont ces notions-là. Je pense que s'il manquait certains vaccins, les enfants pourraient être refusés, mais je ne vais pas me prononcer à ce sujet. C'est une question de santé publique, de sécurité sanitaire. »

O. Schöb : « C'est toujours la Commune qui peut refuser quelqu'un ? La vaccination n'est pas obligatoire dans le canton de Fribourg, mais si on met quelque chose comme ça dans un règlement ! »

C. Frossard : « Oui, tout à fait. Ce règlement est basé sur le modèle cantonal, le règlement-type, on a repris ces termes-là, mais on avisera si le cas se présente. Je ne peux pas être plus précis pour le moment. »

A. Ratzé : « Merci, Christophe, pour cette présentation. Y-a-t-il encore des questions ou remarques sur ce projet de règlement avant que nous passions au vote ?

Cela ne semble pas être le cas, nous pouvons donc voter.

Vote : Que celles et ceux qui approuvent le règlement communal sur les structures d'accueil extrafamilial de jour tel que présenté se manifestent par main levée. Avis contraires ? Abstentions ?

Résultat : 51 oui 2 non 2 abstentions

Le règlement communal sur les structures d'accueil extrafamilial de jour est approuvé par 51 oui. Je vous remercie. »

Point 3 de l'ordre du jour : Budget 2024

A. Ratzé : « L'établissement du budget est toujours un exercice délicat qui doit tenir compte de nombreux paramètres. 2024 n'échappe pas à cette règle, avec toujours en toile de fond pas mal d'incertitudes liées au contexte économique général et aux conflits à l'international. L'évolution démographique de notre Commune a aussi des répercussions, vous le verrez, surtout dans les domaines éducatifs et de prise en charge de la petite enfance (crèches, accueil extrascolaire, etc.).

Je vais passer au commentaire du budget 2024, dicastère par dicastère. Vous verrez en couleur les écarts par rapport au budget de l'année précédente, en rouge quand la différence est une charge supplémentaire et en vert quand les dépenses sont moindres. Je ne m'arrêterai que sur les points demandant explications, mais si vous avez des questions, n'hésitez pas à m'interrompre. »

A. Ratzé commente ensuite le budget du compte de résultat.

A. Ratzé : « J'ouvre maintenant la discussion sur ce budget du compte de résultat.

Jacques Berset : « J'ai vu qu'il y a un point *Aide financière à des tiers* concernant l'énergie. »

A. Ratzé : « C'est le soutien pour les panneaux solaires photovoltaïques.

Si la parole n'est plus demandée, elle est cédée à la commission financière pour son rapport. »

Rapport de la commission financière : Thierry Bigler le rapport (ci-joint).

Position de la commission : la commission recommande à l'assemblée communale d'approuver le budget du compte de résultat.

A. Ratzé : « Je remercie la commission financière pour son rapport et s'il n'y a plus de question, nous pouvons passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui approuvent le budget du compte de résultat 2024, tel qu'il vous a été présenté, se manifestent par main levée. Avis contraires ? Abstentions ?

Résultat du vote : 55 oui 0 non 0 abstention

Le budget du compte de résultat 2024 est accepté à l'unanimité.

Je vous remercie pour votre confiance. Nous pouvons maintenant passer aux investissements. »

Point 3.2 a) de l'ordre du jour : Crédit d'étude pour le réaménagement de l'ancien terrain de football à Misery

A. Ratzé : « Pour ce point du tractanda, je laisse la parole à Sabine Haymoz, responsable du dicastère des places de jeux et du sport. »

S. Haymoz : « Bonsoir. Je vous présente ce crédit d'étude. Vous vous souvenez qu'il y a quelque temps nous avons fait un sondage. Après ce sondage, on a mis sur pied un groupe de travail qui a commencé à élaborer un projet. Maintenant, la demande c'est un crédit d'étude pour aller plus loin, pour affiner ce projet. »

S. Haymoz présente à l'écran la demande de crédit d'étude (cf. présentation ci-jointe), puis ouvre la discussion.

Roger Stucky : « Qui entretiendra ce projet ? ça représente pas mal de travail. »

S. Haymoz : « Cela fera partie des travaux de l'édilité. Oui, c'est certain ça ajoutera du travail. Ensuite si c'est réalisé selon l'idée du groupe de travail, ce ne sera pas du gazon, mais fait de façon à ce que ce ne soit pas tous les jours à tondre ; ce sera réfléchi dans ce sens-là. »

A. Ratzé : « Je remercie Sabine pour sa présentation et s'il n'y a pas d'autres questions, je cède la parole au représentant de la commission financière pour le rapport. »

Rapport de la commission financière : T. Bigler lit le rapport (ci-joint).

Position de la commission : la commission recommande à l'assemblée communale d'approuver ce crédit d'étude.

A. Ratzé : « Je remercie la commission financière pour son rapport et nous allons donc passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent le crédit d'étude pour le réaménagement de l'ancien terrain de football à Misery, tel qu'il vous a été présenté, se manifestent par main levée. Avis contraires ? Abstentions ?

Résultat du vote : 53 oui 0 non 2 abstentions

Le crédit est accepté par 53 voix. »

Point 3.2 b) de l'ordre du jour : Crédit d'étude pour l'assainissement énergétique du Centre communal (réalisation d'un toit solaire)

A. Ratzé : « Ce point du tractanda vous est également expliqué par Sabine Haymoz, responsable du dicastère des bâtiments. »

S. Haymoz : « Cette fois, le projet concerné par ce crédit d'étude dans ce bâtiment c'est assainir son enveloppe, mettre en œuvre le certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB+) qui nous permet de savoir où sont les pertitions de chaleur, les économies d'énergie possibles et comment gérer au mieux énergétiquement nos bâtiments. »

S. Haymoz présente à l'écran la demande de crédit d'étude (cf. présentation ci-jointe).

Il n'y a pas de questions.

A. Ratzé : « Merci, Sabine, pour ta présentation et comme il n'y a pas d'autres questions, je cède la parole au représentant de la commission financière pour leur rapport. »

Rapport de la commission financière : T. Bigler lit le rapport (ci-joint).

Position de la commission : la commission recommande à l'assemblée communale d'approuver ce crédit d'étude.

A. Ratzé : « Je remercie la commission financière pour son rapport et nous allons donc passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent le crédit d'étude pour l'assainissement énergétique du Centre communal (réalisation d'un toit solaire), tel qu'il vous a été présenté, se manifestent par main levée. Avis contraires ? Abstentions ?

Résultat du vote : 55 oui 0 non 0 abstention

Le crédit est accepté à l'unanimité. »

Point 3.2 c) de l'ordre du jour : Remplacement de la canalisation d'eaux claires Ancien-Poste ; crédit y relatif

A. Ratzé : « C'est Jean-Yves Garreau, responsable du dicastère des Eaux, qui va vous présenter ce point du tractanda. »

J.-Y. Garreau : « Bonsoir. Je vais donc vous parler de l'assainissement d'un tronçon de canalisation d'eaux claires à la route de l'Ancien-Poste. En 2022, l'assemblée communale avait voté pour changer une portion de conduite d'eau potable dans ce secteur. On est en train de faire des contrôles caméra des canalisations d'évacuations des eaux claires et usées. Dans ce cadre-là, nous avons priorisé cette zone de l'Ancien-Poste pour essayer de déceler d'éventuelles failles. »

J.-Y. Garreau présente à l'écran la demande de crédit (cf. présentation ci-jointe).

Il n'y a pas de question.

A. Ratzé : « Merci, Jean-Yves. S'il n'y a plus de questions, la parole est à nouveau à la commission financière. »

Rapport de la commission financière : T. Bigler lit le rapport (ci-joint).

Position de la commission : la commission recommande à l'assemblée communale d'approuver ce crédit.

A. Ratzé : « Je remercie la commission financière pour son rapport et nous passons au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent le crédit pour le remplacement de la canalisation d'eaux claires à la route de l'Ancien-Poste, tel qu'il vous a été présenté, se manifestent par main levée. Avis contraires ? Abstentions ?

Résultat du vote : 55 oui 0 non 0 abstention

Le crédit est accepté à l'unanimité. »

Point 3.2 d) de l'ordre du jour : Participation communale aux investissements du RSL

A. Ratzé : « Pour ce point du tractanda, je cède la parole à Christophe Frossard, responsable du dicastère de la Santé. »

C. Frossard : « Il ne s'agit donc pas d'un crédit, mais d'une participation financière communale. Le point principal est que les travaux d'agrandissement du home de Jeuss sont maintenant terminés, le crédit de construction doit être remplacé par un emprunt fixe à hauteur de 9 millions de francs. Le crédit initial pour Jeuss qui était financé par le RSL doit être remboursé et un nouvel emprunt contracté. Contrairement à plusieurs autres associations intercommunales qui financent elles-mêmes leurs investissements, l'assemblée des délégués du Réseau Santé Lac a confirmé en 2022 le principe d'un financement de ses investissements par les communes-membres. »

C. Frossard présente à l'écran la demande de participation (cf. présentation ci-jointe). Il ouvre ensuite la discussion.

J. Berset : « On avait une participation annuelle habituellement de Fr. 300'000.- au RSL. Le but était de créer un capital pour les investissements. »

C. Frossard : « Il me semble que le montant variait entre Fr. 150'000.- et Fr. 300'000.-. L'idée proposée par certaines communes, Misery-Courtion y était aussi favorable, c'est que le RSL finance lui-même ses investissements. Mais ça été refusé par l'assemblée des délégués et donc chaque commune doit faire approuver sa participation. »

J. Berset : « Mais la participation communale de Fr. 300'000.- pour faire un capital, on la payait même s'il n'y avait pas d'investissement, ça n'existe plus ? »

C. Frossard : « Non maintenant, ce n'est plus le cas. Chaque année, on doit revenir avec chaque investissement pour le RSL. »

J. Berset : « Et la position de notre Commune a été minorisée ? Parce que certaines communes ont du capital, mais notre Commune n'a pas des réserves. On voit bien qu'il y a les communes riches et les autres dans ce district ! »

C. Frossard : « Oui on a été clairement minorisé, sauf erreur on était 3 ou 4 communes avec cette idée que ce soit l'Association qui prenne en charge les investissements. On a essayé, mais on a été largement battu, le rapport de forces nous était très défavorable. »

A. Ratzé : « Je remercie Christophe pour ses explications. Si personne ne souhaite plus prendre la parole, je la cède une nouvelle fois à la commission financière. »

Rapport de la commission financière : T. Bigler lit le rapport (ci-joint).

Position de la commission : la commission recommande à l'assemblée communale d'approuver cette participation financière.

A. Ratzé : « Je remercie encore les membres de la commission financière pour leurs différents rapports et nous pouvons passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent la participation communale aux investissements du Réseau Santé Lac, telle qu'elle vous a été présentée, se manifestent par main levée. Avis contraires ? Abstentions ?

Résultat du vote : 51 oui 0 non 4 abstentions

Le crédit est accepté par 51 voix.

Je vous remercie pour votre confiance. »

Point 4 de l'ordre du jour : Divers et communications

A. Ratzé : « En début d'assemblée, j'ai parlé de Philippe Stempfel qu'il sera très difficile de remplacer. Ironie du sort, le Conseil communal avait engagé pour le 1^{er} janvier prochain un troisième collaborateur pour l'édilité, en la personne de Jérémy Huguet. Il était prévu que M. Huguet s'occupe principalement de nos bâtiments communaux et qu'il collabore également avec le concierge de la Colombière sous forme d'un mandat de prestations, tel que déjà mentionné tout à l'heure. Finalement, Jérémy Huguet a déjà pu débiter son activité le 12 décembre. Le Conseil communal le remercie de sa disponibilité et sa flexibilité pour assumer d'abord des tâches surtout liées à la voirie.

En cette fin d'année, je suis heureux de pouvoir souligner la fidélité des membres d'une commission communale qui existe depuis 15 ans maintenant. C'est en effet le 22 décembre 2008 que la commission des naturalisations a été instituée et ses membres n'ont pas changé depuis sa création. Je félicite donc et remercie sincèrement Laurence Zizza, Nicole Joye, Laurent Nager, Jacques Berset et Jacques Jonin pour leur belle longévité et leur engagement de longue date. Ils méritent nos applaudissements.

Applaudissements.

J'en profite pour saluer également le travail, très souvent accompli dans l'ombre, par toutes les commissions communales dont certaines peuvent compter sur des membres qui y exercent un mandat aussi depuis plusieurs législatures. Merci également à eux.

Au chapitre des jubilés, je citerai encore les 10 ans de notre Accueil extrascolaire qui seront fêtés dans la première partie de l'année 2024, là aussi avec une grande stabilité du personnel d'encadrement, bravo à toutes.

Voilà, je n'ai pas d'autres sujets à traiter dans ces *Divers*. Je donne donc volontiers la parole à qui veut la prendre. »

J. Berset : « J'aimerais poser une question concernant les déprédations commises aux bâtiments scolaires. Est-ce que vous avez déjà un chiffre du coût de ces dégâts, d'une part, et d'autre part je pense que vous avez déposé une plainte évidemment, est-ce qu'il y a déjà un résultat de cette plainte ? »

A. Ratzé : « Concernant le coût des dégâts, je donne la parole à Alexandra Pauchard. »

A. Pauchard : « Il me semble que nous avons reçu toutes les offres pour les réparations. Nous avons un rendez-vous demain mardi avec l'assurance, mais je dois dire honnêtement que je n'ai pas un montant total en tête. »

J. Berset : « Est-ce que c'est pris en charge par les assurances ? »

A. Ratzé : « Oui, pour vandalisme. Et concernant le dépôt de plainte, c'est fait bien évidemment. A ma connaissance, à ce jour, le Conseil n'a pas de résultat ou de coupable. C'est regrettable, c'est surtout malheureux et ce n'est pas le seul endroit, je pense que vous savez qu'il y a aussi des déprédations, c'est donc de la casse gratuite, sur les places de jeux où des gens boutent carrément le feu à des éléments de cordage, d'autres cassent juste pour casser. C'est une triste réalité de notre époque, mais que faire ? C'est une thématique qui prend aussi beaucoup de temps autour de la table du Conseil communal, on essaie de trouver des solutions, de sensibiliser les gens. Il n'est pas sûr qu'il s'agisse-là de jeunes ou de personnes habitant notre Commune, elles peuvent très bien venir aussi de l'extérieur, mais effectivement c'est un problème qui n'est pas constaté que chez nous. On a aussi des échanges avec les communes voisines qui déplorent aussi ce genre d'actes sur des biens communaux. »

J. Berset : « Est-ce qu'il faudrait mettre dans le bulletin communal un avis de vigilance ? »

A. Ratzé : « Oui, évidemment on peut faire beaucoup de choses, mais quels seront les effets ? Il y a déjà eu une page sur les places de jeux, d'ailleurs là dans le dernier bulletin. On se pose aussi la question des caméras de surveillance, mais c'est franchir un autre pas. Ce n'est pas une procédure toute simple non plus. Sachez qu'on planche sur la question, car on ne peut pas laisser faire sans réagir, même si c'est difficile, on ne maîtrise pas tout, mais ça a aussi des coûts à charge de la collectivité. »

Olivier Henchoz : « S'agissant de la route entre Misery et Cournillens, c'est une route qui a subi une forte augmentation de trafic ces dernières années. On a constaté qu'il y a maintenant un problème de sécurité. J'en veux pour preuve le 27 novembre une fillette a été renversée par une petite voiture heureusement à faible allure, ce qui a créé beaucoup d'émotion. Cette fillette habite à l'impasse de la Chapelle, près d'un carrefour sans passage piéton. Il y a une chicane, mais on ne sait pas à quoi elle sert. Le trafic génère des nuisances de bruit, avec des poids lourds dès 4h00 du matin. On a une chaussée qui se déforme chaque année. Il paraît que cette route va devenir cantonale ; peu importe qu'elle soit communale ou cantonale, on doit maintenant revisiter cette route. J'aimerais pouvoir revenir sur le sujet lors de la prochaine assemblée communale et qu'on nous dise que telle discussion a eu lieu avec le Canton, qu'on a constaté que les mesures actuelles ne sont plus efficaces. Un revêtement phono-absorbant devrait peut-être gentiment être planifié, si c'est le Canton qui paie, tant mieux pour nous. La situation est devenue maintenant à prendre au sérieux. Et en tous les cas pour finir sur une note positive, merci pour votre travail durant toute cette année. »

A. Ratzé : « Alors je confirme que dès le 1^{er} janvier 2025 cette route passera au Canton, avec tout l'entretien et le suivi que cela implique. On n'a pas attendu l'assemblée pour plancher sur ce dossier, l'état de cette route a déjà été analysé en 2021, le Canton a été approché pour la mise en place de passage piéton sur ce tronçon, ce n'est pas de compétence communale, c'est le Canton par la loi sur les routes. La Commune ne peut pas décider de mettre en place un passage piéton. Une étude a été faite avec le BPA aussi en 2021 pour cette route à Misery. La conclusion était qu'en fonction du trafic, de la géométrie de la route et de la visibilité, aucun passage piéton n'était nécessaire. A notre étonnement, car on est conscient que la situation actuelle n'est pas optimale. Des travaux Valtraloc ont été réalisés il y a quelques années, un projet mis à l'enquête, puis validé par le Canton. Je partage ton avis concernant le trafic, notamment le trafic poids lourds extrêmement important sur ce tronçon. Au niveau du bruit, cela passera par le Canton. La stratégie ne serait pas juste pour la Commune de faire tous ces travaux en 2024, alors qu'en 2025 ces travaux et les frais d'entretien passeront au Canton. »

O. Henchoz : « Le concept Valtraloc date de 2001. Ce serait bien que la Commune fasse pression auprès du Canton pour que les travaux se fassent dès 2025. »

A. Ratzé : « On va le faire. On doit donner au Canton tout un inventaire des infrastructures de cette route et par ce biais-là on fera le nécessaire. »

O. Henchoz : « Il suffit qu'une fois il y ait un accident grave, et puis le problème des responsabilités... »

A. Ratzé : « C'est certain. Le Conseil communal a été mis au courant de cet accident de fin novembre. Il s'agit là de petits enfants. Normalement, sur le trajet de l'école, les parents ont aussi une certaine responsabilité d'accompagner leurs enfants, ça n'a rien à voir avec l'aspect sécurité, géométrique ou de visibilité de la route. A des endroits qu'on sait critiques, il y a aussi peut-être des mesures à prendre de la part des parents. Si c'est dangereux, ils essaient d'accompagner les enfants. Comme j'ai dit, ça n'a rien à voir avec la problématique technique de ce tronçon-là de route. »

Julien Sautaux : « Ce n'est pas que de la responsabilité des parents. 14 enfants de moins de 12 ans habitent dans cette rue. Il y a aussi des mesures de sécurité additionnelles qui peuvent être prises, complémentaires à l'accompagnement des parents. »

S. Haymoz : « On a aussi demandé à la Micarna de faire passer les camions ailleurs. »

A. Ratzé : « C'est juste, on avait fait une intervention auprès de la Micarna déjà au moment des travaux Valtraloc, sauf erreur en 2017, car pour nous le trajet qu'empruntent ces camions n'est pas approprié. Mais c'est la magie de la RPLP, les camions veulent transiter par les trajets les plus courts qui sont les moins chers. Avant l'introduction de la RPLP, on n'avait pas cette problématique. Le Conseil communal a peu d'impact sur ce problème, mais en est bien conscient, car avant tous les camions sortaient de l'autoroute à Morat pour aller à Courtepin. »

Vincent Jemmely : « Je reviens sur le phono-absorbant pour cette route à Misery. Etant chef d'équipe des cantonniers pour le Canton à Prez-vers-Noréaz, on a déjà fait le point avec mes supérieurs pour cette route communale et malheureusement vu l'état de la chaussée à Misery ce ne sera pas fait tout de suite. Il y aura pour nous 14 kilomètres de plus de route, certains tronçons sont en moins bon état et seront refaits avant Misery, donc il ne faut pas être pressé. Sinon j'ai une question concernant la taxe déchets, on a reçu notre facture annuelle et j'ai été surpris. On a eu un enfant cette année et d'après la facture notre bébé paie une taxe depuis le 1^{er} jour de naissance. Sachant qu'on met les couches dans les sacs taxés, donc on paie à double les taxes sur les déchets. Et pour un enfant qui ne fait pas encore de déchets, mis à

part des couches et un peu de plastique, et tout part dans les sacs poubelles rouges. Quelle est la raison pourquoi on paie cette taxe pour les déchets ? »

A. Ratzé : « C'est selon le règlement communal. »

V. Jemmely : « Vous ne trouvez pas qu'il y a quelque chose de bizarre ? On paie les sacs poubelles pour les couches et on repaie encore une autre taxe à côté ! »

A. Ratzé : « C'est un point de vue, mais le Conseil communal applique le règlement qui a été adopté par l'assemblée communale. Et c'est la même chose pour tout le monde. »

V. Jemmely : « Je sais bien que c'est la même chose pour tout le monde, mais je suis surpris. En discutant avec du monde à l'extérieur de la commune, beaucoup de gens sont étonnés du fait qu'on paie, entre guillemets, à double. En comparant d'une commune à l'autre, il y a bien sûr les finances, mais quand même aussi pas mal de différences, car dans certaines on ne paie pas pour les Pampers, les couches vont soit à la déchetterie, soit dans des containers avec des sacs transparents, mais ils ne paient pas de taxe pour ça. Que les enfants paient la taxe pour la déchetterie, je peux comprendre, mais par forcément selon comme ça fonctionne pour les couches dans notre Commune. »

A. Ratzé : « Je vous entends bien, mais comme déjà dit c'est le règlement qui le prévoit. On va noter cette réflexion. »

V. Jemmely : « Je sais que vous ne pouvez pas changer quelque chose aujourd'hui, mais je tenais à souligner ce point-là, car on a été surpris. »

A. Ratzé : « Très bien, alors ce sera noté au PV. »

P. Baechler : « Petite précision, on ne paie pas 2 fois. Quand vous changez le lit de votre enfant et que vous l'amenez à la déchetterie, ça fait partie aussi de la taxe ménage. Le gazon que vous avez peut-être autour de chez vous, vous le tondez, votre enfant a joué dessus. Vous êtes une famille avec plusieurs personnes, notre règlement prévoit une taxe fixe puis selon le nombre de personnes. Par contre, une chose dont il faut tenir compte, c'est que nous avons les taxes parmi les plus basses du Canton et un prix au sac qui est le plus bas du Canton. Vos enfants auront aussi des déchets jusqu'à 20 ans et d'après moi, l'un compense l'autre. Ce règlement a été mis en vigueur en l'an 2000, le seul changement qu'on a dû faire c'est d'ajouter la TVA. Et il n'y a eu que quelques remarques durant ces 23 années, je crois qu'il convient à la plus grande partie de notre population. Le but du Conseil est aussi d'avoir des prix compétitifs au niveau de ces taxes pondérales. »

V. Jemmely : « Alors je comprends tout à fait votre point de vue, mais comme je disais c'était pour souligner notre étonnement qu'on doit payer une taxe pour la première année de vie d'un enfant alors qu'il n'a pas forcément beaucoup de déchets. »

Claire Berset : « Est-ce qu'on pourrait avoir des infos sur les travaux à Cormérod pour avoir une fois des trottoirs ? Je crois que ça aurait dû commencer cette année. »

A. Ratzé : « Oui, on aurait aussi aimé que ça commence plus vite. Ce sont des procédures qui sont toujours lourdes, on est encore dans la phase de trouver des accords avec les propriétaires riverains, on arrive gentiment à bout touchant. Le but est de régler tous les problèmes d'emprise avant de déposer la mise à l'enquête. Ensuite pour les travaux, il faut obtenir un permis, puis lancer des soumissions, mais ça en principe ça ira assez vite. Mais une pelle rétro ne sera pas encore sur cette route au printemps prochain. Tout n'est pas dans

nos mains, pour les emprises il faut avoir l'accord des propriétaires, signer les conventions, car sinon ça prend encore du temps pendant la mise à l'enquête. »

Pierre-Alain Brülhart : « Une remarque à propos de la route qui deviendra cantonale jusqu'à Cournillens. Là il faut être assez véloce pour de temps en temps sauter dans le pré quand vous croisez une voiture, moi ce ne sont pas les camions qui me font peur, c'est plus les voitures. Et après on arrive à Courtepin et sur un tronçon rectiligne avec des trottoirs ils ont réussi à obtenir un 30 km/h. Alors on traverse Misery, c'est plein de chicanes et il y a des enfants. Pour moi, si le Canton veut être logique, ça devrait être aussi 30 km/h à Misery, aussi bien qu'à Courtepin, c'est une question de sécurité. »

A. Ratzé : « A Courtepin, si je ne m'abuse, ce n'est pas la zone à 30 km/h qui deviendra un tronçon de route cantonale. Comme dit tout à l'heure, courant 2024 des discussions auront lieu avec le Canton et on tiendra compte de cette remarque. »

Pierre-André Berset : « Je voulais savoir, le 7 décembre à quoi était due la coupure d'eau ? »

A. Ratzé : « Cette coupure a été due à une rupture de conduite de réseau, à quelques mètres devant la halle de gym, vous l'avez peut-être constaté en arrivant sur la place. Une rupture, c'est quelque chose qui arrive, qui n'est pas prévisible et qui a les conséquences que vous connaissez. Il faut la localiser, ça se passe de nuit, ce n'est pas évident, ça prend un certain temps. Le problème, c'est que le réseau se vide. Ensuite il faut tout le remplir, d'abord désinfecter, plusieurs éléments à prendre en compte, la procédure est assez claire. On a essayé de faire au mieux, malgré les circonstances. »

Christian Berset : « Au carrefour à Misery où il y a la fameuse priorité de droite, est-ce que c'est prévu de mettre un miroir pour les voitures qui arrivent depuis le tea-room, on ne les voit pas, mais elles sont prioritaires. La nuit il y a au moins les phares, mais en journée c'est problématique. Parfois ça peut provoquer des situations assez cocasses quand on monte depuis le restaurant. »

A. Ratzé : « C'est la raison de ces carrefours avec perte de priorité, tu t'arrêtes systématiquement. C'est l'objectif de ce type de carrefour, il faut s'arrêter car on ne voit rien. On le voit aussi dans les ronds-points qui ont un gros « truc » dans le rond central, pour justement ne pas avoir la visibilité complètement à travers, pour que les gens freinent. C'est énervant quand on est l'automobiliste qui doit s'arrêter, mais salutaire si on est l'autre automobiliste ou un piéton. Pour un miroir, là aussi ce n'est pas le Conseil qui décide, on a déjà des demandes pour d'autres secteurs, mais aujourd'hui non ce n'est pas prévu à cet endroit.

Si la parole n'est plus demandée, permettez-moi de conclure cette assemblée par quelques remerciements. Tout d'abord mes collègues du Conseil communal qui donnent le meilleur d'elles-mêmes et d'eux-mêmes pour le bien de notre Commune et qui portent avec moi les nombreux dossiers à gérer, merci à vous. Un Exécutif ne peut rien faire sans une équipe de collaboratrices et collaborateurs compétents, animés par la volonté de faire le mieux possible pour la collectivité et qui ont été fortement sollicités au cours des derniers mois, un grand merci pour ce dévouement. Une Commune, ce n'est pas juste 7 conseillers communaux et quelques employés, c'est un ensemble de personnes, p.ex. les membres des commissions que j'ai mentionnés il y a un instant, mais aussi tant d'autres à de multiples fonctions qui sont toutes indispensables pour faire fonctionner la machinerie communale, que chacune et chacun soient remerciés pour le rôle qu'ils et elles jouent dans cet ensemble. Merci enfin à vous pour votre intérêt à la chose communale et votre participation à nos débats. Merci encore à Madame la députée pour sa présence parmi nous ce soir.

Je vous souhaite, je nous souhaite une période apaisante et réconfortante pour ces Fêtes de fin d'année, propice aussi à une entrée en douceur en 2024. Je vous adresse mes meilleurs vœux pour cette année nouvelle et vous invite maintenant à partager le verre de l'amitié.

Merci de votre attention, bonne soirée. »

Applaudissements.

L'assemblée est levée à 21h55.

Au nom de l'assemblée communale

Le Secrétaire : 
Olivier Simonet



Le Syndic : 
Alexandre Ratzé

N.B. : Les annexes mentionnées font partie intégrante du présent procès-verbal.